

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 14 juin 2021, à 16h00, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Raymond Morin, Maire  
  Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1  
  Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2  
  Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3  
  Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4  
  Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5  
  Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

**La séance extraordinaire du conseil du 14 juin est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et citoyens de Délage.**

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 16h07.

**2021-06-CMD217            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1        LÉGISLATION**

1.1    Adoption de l'ordre du jour

**2        ADMINISTRATION**

2.1    Ministère des finances – Procédure pour l'approbation du Ministère des affaires municipales et d'habitation (MAMH) et la réservation de financement municipal

2.2    Démission – Employé # 61-0014

**3        LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-06-CMD218      MINISTÈRE DES FINANCES – PROCÉDURE POUR  
L'APPROBATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES  
MUNICIPALES ET D'HABITATION (MAMH) ET LA  
RÉSERVATION DE FINANCEMENT MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 20 mai 2021 et ce, conformément à la résolution 2021-05-CMD178;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage a adopté lors de la séance extraordinaire du 27 mai 2021, le règlement 485-1-URB-2021 modifiant le règlement 485-URB-2010 ayant pour objet de décréter l'installation d'une ligne hydro-électrique dans le secteur du lac Achigan Phase II;

CONSIDÉRANT que toutes les étapes du processus ont été suivies concernant les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que par le présent règlement, le conseil décrète l'exécution de travaux pour l'installation d'un réseau hydro-électrique dans le secteur du lac Achigan (Phase II), tel qu'il appert à l'estimation présentée par Hydro-Québec.

CONSIDÉRANT que pour les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 284 500 \$ sur une période de quinze (15) ans;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requis pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 15. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Ainsi, les montants qui seront versés à la municipalité pour chaque branchement client seront appliqués en réduction du règlement d'emprunt dès que la Municipalité aura remboursé la dette entière de la Phase I.

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre du Ministère des affaires municipales et d'habitation;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la Directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la demande d'autorisation d'emprunter au MAMH pour ensuite en faire la réservation de financement municipal, à signer tout document pertinent à cet effet et à signer l'entente avec Hydro-Québec conditionnellement à une approbation de la demande d'emprunt.

Vote contre : Madame la conseillère Michelle Briand

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à la majorité.**

**2021-06-CMD219      DÉMISSION – EMPLOYÉ # 61-0014**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que l'employé # 61-0014 a remis sa lettre de démission en date du 11 juin 2021;

ATTENDU que le conseil accepte la démission de l'employé # 61-0014, en lui souhaitant bon succès dans ses nouveaux défis professionnels;

ATTENDU que toutes sommes dues lui soient déboursées, en conformité avec la convention collective et ce, en date réelle de son départ;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage du poste d'opérateur régulier saisonnier.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2021-06-CMD220      LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 16h10.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

Raymond Morin  
Maire

---

Joanne Poulin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière